



ORGANISATION PANAMÉRICAINNE DE LA SANTÉ
ORGANISATION MUNDIALE DE LA SANTÉ



52^e CONSEIL DIRECTEUR **65^e SESSION DU COMITÉ RÉGIONAL**

Washington, D.C., ÉUA, du 30 septembre au 4 octobre 2013

Point 4.1 de l'ordre du jour provisoire

OD345, Add. I (Fr.)
26 août 2013
ORIGINAL : ANGLAIS

PROJET DE RÉOLUTION

PROJET DE PLAN STRATÉGIQUE 2014-2019 DE L'ORGANISATION PANAMÉRICAINNE DE LA SANTÉ

LE 52^e CONSEIL DIRECTEUR,

Ayant considéré le *Projet de Plan stratégique 2014-2019 de l'OPS* présenté par la Directrice (*Document officiel 345*) ;

Notant que le Plan stratégique offre un cadre souple, qui s'étend sur plusieurs exercices biennaux et oriente et assure la continuité dans l'élaboration des programmes et du budget ainsi que des plans opérationnels sur une période de trois exercices biennaux, et que le Plan stratégique correspond aux dispositions du Programme d'action sanitaire pour les Amériques, aux mandats établis à l'échelle régionale, aux priorités collectives des États Membres ainsi qu'au douzième programme général de travail de l'Organisation mondiale de la Santé ;

Saluant la vision stratégique du plan, dont le thème central est « Le champion de la santé : le développement durable et l'équité », lequel est axé sur la réduction des iniquités dans la Région en matière de santé à l'intérieur des pays et territoires ainsi qu'entre ceux-ci au moyen d'un examen des déterminants sociaux de la santé et de l'universalisation progressive de la couverture sanitaire ;

Reconnaissant le processus participatif présidant à l'élaboration du Plan stratégique par l'intermédiaire du Groupe consultatif des pays (GCP) ainsi que des grandes consultations nationales effectuées par les États Membres en collaboration avec le Bureau sanitaire panaméricain (BSP) ;

Reconnaissant que le Plan stratégique représente un ensemble de résultats complets et collectifs que l'Organisation panaméricaine de la Santé (États Membres et BSP) s'est donné comme objectif et que, à l'avenir, la communication de résultats ayant trait à la mise en œuvre du Plan stratégique constituera la principale modalité de responsabilisation programmatique pour le BSP et les États Membres ;

Saluant les avancées réalisées au titre de la transparence et de la planification axée sur les résultats, représentées dans ce Plan stratégique ;

Reconnaissant la nécessité, pour le BSP, de canaliser ses efforts et ses ressources au profit des priorités collectives régionales en matière de santé pour contribuer à ce que tous les peuples de la Région parviennent à un état de santé optimal,

DÉCIDE :

1. D'approuver le Plan stratégique 2014-2019 de l'Organisation panaméricaine de la Santé (*Document officiel 345*).
2. De remercier les membres du GCP pour leur engagement et leurs contributions techniques et stratégiques à l'appui de l'élaboration du Plan stratégique 2014-2019, et de remercier la Directrice pour avoir fait en sorte que le BSP, à tous les niveaux, soutienne le GCP ainsi que pour la méthode participative employée dans cet important processus.
3. Compte tenu des priorités des pays et de la conjoncture y prévalant, d'encourager les États Membres à déterminer les mesures à prendre et les ressources nécessaires afin d'atteindre les cibles établies dans le Plan stratégique.
4. D'inviter les organisations concernées du système des Nations Unies et du système interaméricain, les partenaires internationaux de l'aide au développement, les institutions financières internationales, les organisations non gouvernementales et le secteur privé ainsi que d'autres entités à envisager d'appuyer la concrétisation des résultats prévus dans le Plan stratégique.
5. De revoir l'évaluation à mi-parcours du Plan stratégique 2014-2019 pour réviser ce dernier, y compris ses indicateurs et cibles, selon que de besoin.
6. De demander à la Directrice :
 - a) d'utiliser le Plan stratégique afin d'établir une orientation stratégique pour l'Organisation durant la période 2014-2019 de sorte à faire progresser le Programme d'action sanitaire pour les Amériques ainsi que le programme mondial de santé contenu dans le douzième programme général de travail de l'Organisation mondiale de la Santé ;

- b) d'utiliser le Plan stratégique et la stratification des priorités programmatiques prévue dans le Plan pour en faire le principal cadre de la coordination et de la mobilisation des ressources ;
- c) d'établir un système de suivi et d'évaluation marqué par la globalité et la responsabilisation, qui bénéficiera de la contribution des États Membres et aura pour objet de rendre compte de la mise en œuvre du Plan stratégique au moyen de l'exploitation et de l'expansion, si nécessaire, des systèmes d'information actuels de l'Organisation ;
- d) de faire rapport sur la mise en œuvre du Plan stratégique au moyen de rapports biennaux d'évaluation des résultats ;
- e) d'effectuer une évaluation à mi-parcours et une évaluation au terme du Plan stratégique ;
- f) de recommander au Conseil directeur d'opérer, par l'intermédiaire du Comité exécutif et en sus des projets de budget programme biennal 2016-2017 et 2018-2019, les révisions jugées nécessaires au titre du Plan stratégique.

- - -